

**RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE
DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

BINIC-ETABLES-SUR-MER

Délégation Départementale des Côtes d'Armor
Département Santé-environnement

Saint Brieuc, le 13 juin 2024

SBAA - DSP1 - SECTEUR NORD

(0721)

Type Code Nom
Prélèvement 02200232688
Installation UDI 000709 BINIC - ETABLES
Point de surveillance S 0000001201T BINIC - LA COUDRAIE
Localisation exacte Stade de foot local matériel

Prélevé le : mardi 23 avril 2024 à 14h17

par : LABOCEA - ROMAIN CHARTIER

Type visite : AUDIV

Motif : CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX
DISTRIBUEES

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	12,6 °C				25,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore combiné	0,07 mg(Cl ₂)/L				
Chlore libre	0,06 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,13 mg(Cl ₂)/L				

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Ploufragan 2202

(Zoopôle, 7 rue du Sabot BP 54-22440 PLOUFRAGAN Tél : 02 96 01 37 22 Fax 02 96 01 37 50 Responsable : Mme P. RIOU)

Type d'analyse : AUDIV (Code SISE : 00230307)

Dossier : 240423042341011

Limites de qualité (1) **Références de qualité (2)**
inférieure supérieure inférieure supérieure

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

	Résultats	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Chlorure de vinyl monomère	0,54 µg/L		0,50		

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00232688)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité et conforme aux références de qualité. Ce contrôle confirme les résultats du prélèvement du 16/04, qui avait mis en évidence des résultats non satisfaisants sur le paramètre chlorure de vinyl monomère. Notre service a bien pris note de la mise en place de purges sur ce ré seau début mai 2024.